

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
CHANTIER PRIVÉ**

09 SEPTEMBRE 2020

LE PRÉSENT DOCUMENT RÉGIT, AVEC LES DOCUMENTS MENTIONNÉS, VOTRE UTILISATION DU SERVICE CHANTIER PRIVÉ.

EN COCHANT EN LIGNE SUR LE SITE WEB LA CASE INDIQUANT VOTRE ACCEPTATION VOUS EN ACCPECTEZ INTÉGRALEMENT ET SANS RÉSERVE LES DISPOSITIONS.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat, on entend par :

« **AOS** » : la société AOS, société immatriculée au Registre du Commerce sous le n° 830 497 277, qui agit en tant que sous-traitant au sens donné par le règlement général sur la protection des données en ce qui concerne les DCP contenues dans les documents, et en tant que responsable de traitement relativement aux DCP qui Vous concernent, traitées pour rendre le Service (notamment l'adresse e-mail que Vous utilisez pour vous connecter à Votre Espace de Stockage).

« **Chantier Privé** » : désigne le nouveau service entièrement détenu par AOS, sous forme de logiciel SaaS, disponible à l'adresse app.chantierprive.fr, ainsi que l'équipe au sein d'AOS, responsable techniquement et administrativement dudit service.

« **Client** » : désigne l'entreprise qui s'est inscrite gratuitement sur l'application Chantier Privé ou qui a souscrit à un abonnement payant, permettant de créer des comptes d'Utilisateurs Finaux permettant eux-mêmes d'accéder au Service. Le Client agit en tant que responsable du traitement en ce qui concerne les Documents et les Données qu'ils contiennent lorsque ce sont des données à caractère personnel. Par extension, le Client désigne, quand c'est pertinent, tout Utilisateur Final dont l'accès a été créé par ledit Client ou sous l'autorité dudit Client.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Service (y compris tout document qui est expressément inclus par référence dans les présentes conditions générales), toutes éventuelles conditions générales ou particulières indiquées par AOS et tous éventuels avenants aux conditions générales/particulières.

« **Consultation d'Entreprise** » : désigne une procédure par laquelle un acheteur potentiel, le Donneur d'Ordres, demande à différents offreurs, les Entreprises, de faire une

proposition commerciale chiffrée en réponse à la formulation détaillée (notamment cahier des charges, DCE et DPGF) de son besoin, service ou prestation. La Consultation d'Entreprises est parfois désignée Appel d'Offres.

« **Contenu Hébergé** » : décrit l'ensemble de l'information, sous quelle que forme que ce soit, qui est rendue accessible en ligne, c'est à dire par le biais d'un accès internet à un serveur distant.

« **Document** » : désigne l'ensemble des informations numériques, rassemblées, enregistrées et gérées sous un nom unique sur un espace de stockage et dont le stockage implique la définition d'un format spécifique.

« **Donneur d'Ordres** » : désigne l'organisme qui, en tant que maître d'œuvre, maître d'ouvrage, entreprise générale, architecte, économiste, OPC ou tout autre bureau d'études, partage ses projets en cours de consultations (Appels d'Offres) ou en cours de chantier sur le service Chantier Privé. Cette définition englobe l'ensemble des sociétés affiliées au sens de l'article L233.3 du code de commerce.

« **Données** » : désigne l'ensemble des éléments que Vous pouvez classer sur l'Espace de Stockage, c'est-à-dire les documents dématérialisés dans un format également conforme aux modalités requises par le Service. Les Données ainsi reçues pourront être conservées dans Votre Espace de Stockage pendant une durée de conservation spécifique déterminée contractuellement avec Vous.

« **Données à Caractère Personnel** » : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Exemples : Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse de courriel ainsi que toutes les données qui sont rattachées à la personne concernée : historique des commandes, parcours digital, adresse IP de connexion etc. Les Données à Caractère Personnel peuvent aussi ci-après être nommées **DCP** ou encore **Données Personnelles**.

« **Entreprise** » : désigne l'organisme qui s'inscrit au Service Chantier Privé sous l'appellation Entreprises afin chercher, trouver et demander à consulter les DCE des projets immobiliers présents sur le Service. L'Entreprise doit être en règle vis-à-vis de l'administration du ou des pays dans le(s)quel(s) elle opère pour être référencée dans la Solution et utiliser les Services. Sur sa page, l'Entreprise doit renseigner des informations conformes et à jour pour présenter son organisme. La non-conformité des informations est de la responsabilité de l'Entreprise.

« **Espace de Stockage et de partage** » : désigne l'espace en ligne intégré à l'application Chantier Privé dans lequel les Utilisateurs peuvent déposer, récupérer et partager les

Documents. Cet espace est parfois nommé « Espace de Stockage », « Cloud » ou « Cloud Chantier Privé ».

- « **Mise à Jour** » : désigne les modifications et améliorations apportées aux fonctionnalités existantes et l'ajout de nouvelles fonctionnalités, fournies par Chantier Privé sous forme de modifications du code destiné à mettre en œuvre le Service.
- « **Partie** » : personne physique ou morale engagée dans une relation contractuelle de sous-traitance du Service pour le compte du souscripteur d'un abonnement au Service, notamment AOS en tant que sous-traitant et son Client en tant que responsable de traitement.
- « **Projet** » : désigne un projet du Donneur d'Ordres donnant lieu à Consultation d'Entreprises, mis en ligne par le Donneur d'Ordres et sur lequel les Entreprises peuvent demander l'accès au DCE pour répondre à la consultation.
- « **Projet Clôturé** » : désigne un projet du Donneur d'Ordres ne permettant plus aux entreprises de demander l'accès au DCE sur le service Chantier Privé.
- « **Serveur** » : désigne l'infrastructure digitale, sécurisée, gérée et administrées par AOS ou ses prestataires sur laquelle les Utilisateurs transfèrent leur contenu hébergé par le biais de leur accès Chantier Privé.
- « **Service** » : désigne les services Vous étant fournis par AOS sous la marque Chantier Privé. Les Services comprennent, (i) des services de base tels que la fourniture de la plateforme d'intermédiation Chantier Privé incluant le droit de téléverser des Données sur l'Espace de Stockage selon les modalités fixées par l'offre commerciale retenue, et (ii) des services optionnels tels qu'éventuellement convenus. La souscription au Service se fait notamment via le paiement d'un abonnement mensuel ou annuel et l'acceptation des présentes conditions générales, ce qui implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales et la communication par Vos soins des informations requises.
- « **Solution** » : désigne la solution logicielle Chantier Privé appartenant à AOS, dont les Utilisateurs accéderont à distance aux fonctionnalités dans le cadre de l'utilisation des Services. La Solution intègre également l'ensemble du contenu intégré à ladite solution logicielle dont notamment la charte graphique, les frames, les bannières, les animations flash et vidéo, le code source, le code html, JavaScript & TypeScript et PHP, et toute la programmation dans son ensemble.
- « **Software as a Service (SaaS)** » : désigne un logiciel distribué auprès de l'Utilisateur Final sous forme de service.
- « **Traçabilité** » : le Service assure la traçabilité des différentes opérations sur l'Espace de Stockage. Les éléments de traçabilité sont consignés dans un journal d'opérations en ce qui concerne les identifications et les envois, transmissions et réceptions de Données effectués. Dans le cadre des

opérations de traçabilité, AOS respecte les prescriptions légales applicables en matière de collecte des données de connexion, notamment les dispositions du règlement général sur la protection des données.

« **Utilisateur Final** » : désigne une personne, notamment un collaborateur du Client, pour laquelle un accès à Chantier Privé a été créé sous la forme d'un mot de passe unique associé à une adresse courriel fournie par le Client.

« **Vous** » : toute personne ayant accepté les présentes conditions générales d'utilisation du Service et/ou de la Solution Chantier.

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU SERVICE

AOS est éditeur de la solution Chantier Privé, solution destinée à proposer des projets de promotion immobilière aux entreprises du BTP, grâce à une solution logicielle (SaaS) référençant les projets immobiliers présents sur la plateforme AOS dont le donneur d'ordres a donné son accord pour la diffusion sur Chantier Privé, sous la forme d'une offre en mode SaaS (Software as a Service / Logiciel en tant que Service). Ce logiciel permet notamment à l'Utilisateur Final de trouver les futurs projets immobiliers de sa région, répondant à ses critères. L'utilisateur peut demander à accéder au projet, et sous réserve de la validation du donneur d'ordres, l'entreprise est inscrite sur AOS, et ajoutée à la consultation sur les lots sélectionnés.

Les documents déposés par le Client au sein de Chantier Privé peuvent contenir de nombreux types d'informations, notamment des Données à Caractère Personnel (DCP) au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La solution Chantier Privé éditée par la société AOS vise à faciliter la recherche et l'accès à des projets immobiliers pour les Entreprises du bâtiment en leur fournissant les moyens techniques pour mettre leur proposer des projets adaptés à leur besoin. Chantier Privé n'assume aucune responsabilité sur le contenu des informations, ni sur la portée et le niveau des engagements pris par les uns et les autres.

Les Services Chantier Privé permettent ainsi :

- Aux Donneurs d'Ordres de diffuser leurs projets immobiliers présents sur AOS sur la plateforme Chantier Privé afin de trouver des entreprises du BTP et d'obtenir plus de réponses à leurs consultations.
- Aux Entreprises de chercher et trouver des projets immobiliers répondant à leurs critères de recherche, et de demander l'accès au DCE et à pouvoir répondre sur la plateforme AOS au Donneur d'Ordres.

Les Services sont exclusivement destinés à un usage professionnel. Tout usage non professionnel des Services est interdit.

Les présentes conditions générales (les « **Conditions** »), complétées par la Proposition, ainsi que par la Politique de Confidentialité et, le cas échéant, les Conditions Générales d'Utilisation, régissent la souscription à tout ou partie des Services Avancés ainsi que leur utilisation, à l'exclusion de toutes autres dispositions.

La gamme des fonctionnalités de Chantier Privé peut être modifiée lorsqu'une Mise à Jour est publiée par AOS dans le cadre de son service, dont Vous bénéficiez automatiquement.

Vous déclarez :

- avoir reçu toutes les informations et documentations nécessaires, notamment via le site web de Chantier Privé chantierprive.fr, via la documentation associée au Service et via les échanges avec les équipes de Chantier Privé ;
- avoir pris la mesure des prérequis techniques et fonctionnels et de limites du Service ;
- que le Service répond à ses besoins.

2.1 Description et fonctionnement des services avancés

Les Services Avancés permettent au Donneur d'Ordres d'avoir accès à différentes fonctionnalités :

- Création et publication de Projets,
- Modification des Projets après publication,
- Mise en relation avec les Entreprises,
- Accès aux outils de gestion des réponses Entreprises,
- Exportations des Analyses financières des Projets,
- Accès à l'annuaire des Entreprises et son moteur de recherche,
- Accès aux Cloud des Projets (100Go d'espace inclus au forfait de base, répartis sur l'ensemble des Projets actifs et archivés).
- Un nombre d'utilisateurs illimités.

Pour chaque Consultation d'Entreprises, le Donneur d'Ordres peut mettre en ligne un cahier des charges (DCE = Dossier de Consultation des Entreprises), un ou plusieurs bordereau(x) de prix (ou encore DPGF = Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) à destination des Entreprises, ainsi que toutes pièces jugées utiles dans ce cadre par le Donneur d'Ordres.

Le Donneur d'Ordres peut présenter un ensemble de bordereaux de prix clairs et précis, avec description des postes et des compétences requises, ou simplement demander aux Entreprises de répondre uniquement avec leurs devis.

2.2 Finalité du Service

La finalité principale du service est la fourniture d'une plateforme de recherches et de référencement des projets immobiliers de la plateforme AOS, dont le Donneur d'Ordres a donné son accord pour la diffusion sur Chantier Privé, permettant aux entreprises du secteur du BTP de rechercher et trouver les opérations immobilières répondant à leurs critères.

2.3 Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Vous bénéficiez du Service Chantier Privé tel que décrit dans l'article 2, auquel vous vous connectez, notamment au moyen de l'interface app.chantierprive.fr.

ARTICLE 3 VOS OBLIGATIONS

Vous devez avoir 18 ans ou plus pour utiliser le Service et le fait d'accepter les présentes conditions confirme que vous avez au moins 18 ans.

Il vous appartient préalablement à la validation des présentes Conditions Générales d'Utilisation de vérifier l'adéquation de votre matériel informatique avec le Service proposé.

Vous devez au moins être équipé du matériel informatique et de télécommunication suivant sans lequel Vous ne pourrez accéder au Service, à savoir au moins :

- un ordinateur ou un terminal (smartphone, tablette, etc.) disposant d'une connexion internet Haut débit.

- un navigateur de génération récente, la dernière génération disponible étant fortement recommandée, exécutable sur un smartphone ou une tablette.

L'équipement, le coût des communications téléphoniques et de l'accès au réseau Internet, ainsi que toute autorisation nécessaire y afférente, sont à Votre charge. Il Vous appartient d'être équipé de manière appropriée, notamment en matière informatique et de communications électroniques, pour accéder au Site et au Service et de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger contre toute atteinte ou dommage vos Données stockées sur, en provenance ou à destination de Votre équipement informatique.

Vous Vous engagez à ne pas entraver le bon fonctionnement du Site et/ou du Service de quelque manière que ce soit, notamment en transmettant tout élément susceptible de contenir un virus ou de nature à autrement endommager ou affecter le Site et/ou le Service et, plus largement, le système d'information de Chantier Privé.

Vous reconnaissez connaître et comprendre Internet et ses limites et, notamment, ses caractéristiques fonctionnelles et performances techniques, les risques d'interruption, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques, quels qu'ils soient, inhérents à tout transfert de Données notamment sur réseau ouvert.

Afin d'assurer la confidentialité des Données stockées, Chantier Privé vous demandera lors de la mise en place du Service de Vous identifier à l'aide d'un code. Ce code est strictement personnel. Vous vous engagez à le conserver et à ne le communiquer à personne. Vous êtes seul responsable des conséquences résultant de la communication de votre code personnel à tout tiers, sans préjudice des dommages et intérêts que Chantier Privé pourrait Vous réclamer en raison du préjudice subi de ce fait.

Vous reconnaissez que le Service est destiné à un usage uniquement professionnel dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables.

Vous Vous engagez à utiliser le Service dans le strict respect de la loi.

Vous Vous engagez à ne pas sciemment transmettre, télécharger, partager, envoyer à des destinataires externes ou vers Votre Espace de Stockage des Données qui contiendraient des virus ou tout autre code ou programme similaire capables d'interrompre, de détruire ou d'altérer tout programme, ordinateur ou moyen de communications électroniques ou d'en limiter la fonctionnalité.

Vous déclarez et garantissez que toute Donnée est conforme à toute loi, réglementation et/ou usage applicables, ainsi qu'aux droits de tiers.

Notamment, Vous Vous engagez à ne pas transmettre de Données :

- pouvant constituer une apologie de crimes contre l'humanité ou de crimes de guerre ;
- susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la protection des enfants et des adolescents, notamment par la fabrication, le transport et la diffusion de messages à caractère violent, pornographique ou pédophile ;
- contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- à caractère menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, injurieux ;
- constituant un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme ;
- provoquant ou permettant la provocation à la discrimination, la haine ou la violence en raison des origines, du sexe, de l'état de santé, de l'appartenance politique ou syndicale ;
- portant atteinte à la vie privée ;

- comprenant, sans que cette liste ne soit limitative, des virus informatiques ou tout autre code ou programme, conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication ;
- encourageant à la commission de crimes, délits ou actes de terrorisme ;
- incitant à la consommation de substances interdites ;
- violant le secret des correspondances ;
- permettant à un tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication et, d'une manière générale, tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- Vous Vous engagez par ailleurs à respecter strictement les dispositions du Code de la propriété intellectuelle ;
- Vous Vous engagez à ne pas modifier, essayer de modifier ou porter atteinte au Serveur ni au Service sous quelque manière que ce soit et à ne pas utiliser de logiciel ou toute forme de programme informatique ayant pour but d'atteindre ou de rendre disponible un contenu protégé ou non disponible librement.
- Il est également interdit de créer une œuvre ou un site dérivant de tout ou partie du présent Service.

ARTICLE 4 NOS ENGAGEMENTS

4.1 Hébergement

Chantier Privé met en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables afin d'assurer un hébergement sécurisé des serveurs de stockage et des Données qu'ils contiennent contre toute intrusion malveillante (piratage, vol de données...). Tous les sites d'hébergement des serveurs de stockage et des Données sont localisés sur le territoire français.

Vous êtes informé que le Service n'intègre ni ne fournit aucune prestation d'identification ni de protection contre les virus. Chantier Privé Vous conseille fortement d'installer sur votre terminal informatique un anti-virus susceptible d'identifier et de détruire les fichiers infectés. En aucun cas, Chantier Privé ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du téléchargement d'un fichier infecté de virus.

4.2 Restitution et réversibilité des données

Chantier Privé met en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables afin d'assurer la restitution sur votre équipement informatique ou sur tout autre équipement informatique similaire ou compatible, des Données que Vous aurez stockées sur votre Espace de stockage dans les meilleurs délais, sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet et en l'absence de toute interruption de service rendue nécessaire par des opérations de maintenance, réparation ou évolution. À tout moment de la durée du service, Vous avez la possibilité de télécharger et récupérer l'ensemble de Vos Données archivées dans Chantier Privé.

Chantier Privé aura rempli son obligation de restitution dès lors que l'ensemble des Données visées à l'alinéa précédent aura été mis à votre disposition sur le réseau Internet. C'est le principe de réversibilité du service.

En option et à la demande du client, les Données pourront lui être restituées dans leur intégralité, à tout moment, selon les modalités techniques et financières suivantes :

- les Données seront restituées sous le format informatique original sous lequel elles ont été déposées
- les Données seront restituées sur CD-Rom, clé USB, selon votre choix et faisabilité technique
- Chantier Privé se réserve le droit de facturer le temps passé par son personnel à la mise en place de cette restitution, le coût du support informatique sur lequel les Données seront transférées ainsi que le coût d'envoi de ce support par Lettre Recommandée avec Accusé Réception

4.3 Archivage et destruction des données

Vous êtes informé que Chantier Privé détruira et/ou, selon leur nature, archivera toutes Vos données stockées sur ses serveurs un an après la date à laquelle Vous aurez résilié le présent contrat. Vous pouvez à tout moment demander la suppression de Vos données.

4.4 Transfert de données

Chantier Privé met en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables afin d'assurer le transfert des Données que Vous aurez sélectionnées sur le poste informatique des Utilisateurs et Invités auxquels vous aurez accordé l'accès à certains Documents sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet et en l'absence de toute interruption de Service rendue nécessaire par des opérations de maintenance, réparation ou évolution.

4.5 Confidentialité des données

Sous réserve des dispositions légales applicables, Chantier Privé met en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables dans le cadre d'un Service comportant à la fois une prestation de stockage et de mise à disposition de Données, pour assurer et respecter, faire assurer et faire respecter la plus stricte confidentialité sur l'existence et le contenu des fichiers et Données stockés par l'intermédiaire du Service, dans les limites de l'article 6.1 ci-après. En particulier, aux Documents sont associés des mécanismes les rendant propres au Client de telle façon que seules les personnes ayant accès à l'espace de stockage du Client puissent y accéder. Ainsi les autres clients et Utilisateurs de Chantier Privé ne sont en mesure d'accéder au contenu des documents déposés dans l'Espace d'un Client donné. Le Client ou un Utilisateur Final peut néanmoins autoriser un accès temporaire à son Espace de Stockage, en particulier aux équipes de Chantier Privé à des fins de support.

Les détails de la politique d'utilisation des données et de confidentialité de Chantier Privé sont disponibles sur ses sites web.

ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ

En tant qu'utilisateur du Service, vous vous engagez à l'utiliser pour le compte du Client qui a souscrit l'abonnement audit Service et sous la responsabilité duquel votre accès a été créé. Vous Vous

engagez à utiliser le Service uniquement selon ses instructions ou dans le cadre des missions qui vous ont été confiées par lui. Votre responsabilité emporte celle du Client vis-à-vis de Chantier Privé. Le Client pourra, le cas échéant, se retourner contre Vous suite à un manquement ou à une violation des présentes Conditions Générales de Votre part.

5.1 Obligation de résultat sur les Données

Chantier Privé, en sa qualité de sous-traitant dépositaire des Données, s'oblige à restituer, dans leur Intégrité, les Données hébergées, dans le cadre d'une obligation de résultat. Elle précise être assurée au titre de sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue sur la place et s'engage à fournir à première demande du Client une attestation en justifiant.

5.2 Réponses aux besoins particuliers

Chantier Privé ne consent aucune garantie sur l'aptitude du Site et/ou du Service à répondre à Vos attentes ou besoins particuliers. De la même manière, Chantier Privé n'est pas en mesure de garantir qu'aucune erreur ou autre trouble de fonctionnement ou d'utilisation n'apparaîtra au cours de l'utilisation du Site et/ou du Service.

Chantier Privé ne garantit pas que les résultats et les informations obtenus soient exempts de toute erreur ou de tout autre défaut. Chantier Privé est tenue, s'agissant de la fourniture du Service, par une obligation de moyens.

En aucun cas, Chantier Privé n'est responsable des préjudices tels que notamment : préjudice financier, commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de programmes informatiques subis par Vous qui pourraient résulter de l'inexécution des présentes conditions générales, lesquels préjudices sont, de convention expresse, réputés avoir le caractère de préjudice indirect.

Chantier Privé ne sera en aucun cas responsable des dommages consécutifs, même partiellement, à une inexécution totale ou partielle de Vos obligations, ainsi que de tous dommages indirects même si elle a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages.

Chantier Privé n'assume aucun engagement ni aucune responsabilité quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission des envois à partir du Site lorsque ces événements résultent de l'utilisation des réseaux ou d'une défaillance de Votre part. Chantier Privé n'est pas responsable de l'indisponibilité des réseaux (logiciel ou matériel) qui ne sont pas entièrement sous son contrôle direct, ni de toute modification, suspension ou interruption de diffusion du Service, ainsi que de la continuité, pérennité, conformité, compatibilité ou performance de ceux-ci ou à l'absence de bugs.

Vous reconnaissez et acceptez que le réseau Internet ou tout autre réseau utilisé aux fins de transmission des Données stockées puisse être saturé et/ou que les Données échangées au moyen du réseau puissent être détournées et conséquemment, Vous dégagez Chantier Privé de toute responsabilité à cet égard.

De même, la responsabilité Chantier Privé ne pourra être engagée du fait des interférences de tiers dans les systèmes de communication et de transmission que Vous utilisez ou des dysfonctionnement ou arrêt du Service dus à des négligences, à des fautes ou à un acte quelconque de votre part ou d'un tiers.

Chantier Privé ne pourra notamment être tenu pour responsable de toute défaillance lors de la réception des Données et/ou des messages d'invitations transmis, dès lors que ces défaillances résulteraient des techniques de filtrage et/ou de blocage mis en place par des intermédiaires techniques, tels les fournisseurs d'accès. Dans le cas où Vous constateriez de telles défaillances, Vous êtes invité à Vous rapprocher de votre fournisseur d'accès à Internet.

5.3 Intégrité des Données

Lors du rapatriement des fichiers, il Vous appartient de tester et de vérifier que ceux-ci sont en tous points conformes aux fichiers prétendument déposés et qu'ils s'intègrent correctement sur les applications informatiques d'origine ou sur des applications informatiques en tout point similaires. Vous Vous engagez à indiquer à l'adresse contact@chantierprive.fr toute anomalie que vous aurez constatée dans les 24 heures suivant la réception des données en communiquant votre nom et votre e-mail.

5.4 Propriété des Données

Les Données stockées sur les serveurs de Chantier Privé restent votre pleine et exclusive propriété. Chantier Privé s'interdit de contrôler les Données stockées et/ou circulant depuis/vers votre serveur. En conséquence, Chantier Privé ne peut être tenue pour responsable de la présence sur Votre Espace de Stockage ou de la restitution sur votre terminal informatique, de données obtenues frauduleusement et/ou interdites par la loi ou le règlement. Vous détenez seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assumez seul la responsabilité de ces choix. Chantier Privé vous informe néanmoins qu'elle est tenue de collaborer avec toute autorité judiciaire dûment mandatée pour conserver, contrôler voire éliminer les Données stockées sur ses serveurs. Chantier Privé ne saurait être tenue pour responsable de défauts et/ou de l'interruption du Service dans les cas de force majeure tels que définis à l'article 10 des présentes.

5.5 Téléchargements

Vous pourrez Vous voir proposer dans le cadre de la fourniture du Service, le téléchargement de logiciel(s) susceptible notamment de faciliter l'utilisation du Service. Vous Vous engagez lors de l'utilisation de ces logiciels dans le cadre du Service à respecter les présentes conditions d'utilisation. En tout état de cause, Vous reconnaissez que tout programme informatique que Chantier Privé vous proposerait de télécharger dans le cadre de l'utilisation du présent Service reste la propriété de ses éditeurs et titulaires des droits, et qu'il ne vous est concédé à ce titre qu'une simple licence d'utilisation. Chantier Privé se réserve par ailleurs le droit exclusif de procéder à toute intervention sur ces logiciels tant au titre de la maintenance que de l'interopérabilité avec tout autre programme ou matériel.

5.6 Limitations et modifications

Vous reconnaissez avoir reçu en ligne une information complète sur le Service et y souscrire en toute connaissance de cause.

Chantier Privé ne pourra être tenu pour responsable de toute prétendue inadéquation du Service avec Vos besoins.

Chantier Privé se réserve par ailleurs le droit de :

- mettre en place des barrières techniques limitant le nombre, le type et/ou la taille des données échangées et/ou le nombre d'invités afin de limiter les usages abusifs ou détournés du Service. Vous serez informé des limitations techniques apportées à l'utilisation du Service en ligne par courrier électronique envoyé à l'adresse utilisée pour votre connexion au Service ;
- modifier les présentes conditions générales d'utilisation du Service.

5.7 Responsabilité concernant les Données

Vous êtes seul responsable des Données que Vous souhaitez déposer sur l'Espace de Stockage. En conséquence de quoi, Vous êtes responsable de tous les dommages qui peuvent découler de la communication de Données erronées ou incomplètes.

Vous êtes responsable de tous les dommages causés par Vous-même à Chantier Privé. Vous vous engagez à indemniser Chantier Privé, en cas de demande, réclamation ou condamnation à des dommages et intérêts, dont Chantier Privé ferait l'objet à la suite du non-respect de Vos obligations ou aux dommages causés à autrui ou à elle-même par les Données que Vous auriez diffusés en utilisant le Service.

Vous garanzissez Chantier Privé contre toute réclamation, prétention ou exigence de tiers qui invoqueraient une violation de leurs droits, à la suite de l'utilisation du Service faite par Vous.

Vous reconnaissez que toute utilisation du Service avec Vos éléments d'Identification est présumée faite par Vous et Vous sera imputée, à Vous charge d'apporter la preuve contraire.

ARTICLE 6 INTERRUPTION DU SERVICE

Vous êtes informé et acceptez que tout ou partie du Service puisse, pour des raisons de réparation, évolution ou maintenance, être momentanément interrompu. Chantier Privé ne pourra être tenu pour responsable des conséquences résultant de toute interruption liée aux opérations de maintenance ou d'évolution. Chantier Privé fera tous ses efforts le cas échéant pour rétablir le Service dans les meilleurs délais. Dans la mesure du possible, Chantier Privé Vous informera de toute interruption prévisible du Service supérieure à 24 (vingt-quatre) heures.

6.1 Interruption de plein droit de la part de Chantier Privé

En cas de violation des termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation, de tout détournement des fonctionnalités du Service, Chantier Privé sera en droit de procéder à l'interruption de plein droit du Service par simple email, sans que Vous puissiez solliciter une quelconque indemnité à ce titre. Vos Données seront alors définitivement supprimées des serveurs Chantier Privé selon les termes de l'article sans que Vous puissiez solliciter un quelconque préjudice à ce titre.

Dans le cas où Chantier Privé serait informé de l'utilisation du Service notamment aux fins de stockage de Données contraires aux lois et règlements français ou de l'État à partir duquel Vous accédez au Service, Chantier Privé sera en droit de procéder immédiatement à l'interruption du Service, sans préavis. Vous en serez alors informé par email. Vos Données seront alors définitivement supprimées des serveurs de Chantier Privé sous un délai de 30 jours sans que Vous puissiez solliciter un quelconque préjudice à ce titre.

ARTICLE 7 SUPPORT ET ASSISTANCE

7.1 Demande d'aide et problème mineur

Dans le cadre du Service, Chantier Privé assure le support technique aux Utilisateurs Finaux. Ce support technique pourra être de plusieurs natures :

- support dit de « Niveau 1 » : concerne les appels pour des demandes de renseignement, d'aide sur l'interface utilisateur ou des problèmes mineurs qui n'altèrent pas les fonctions principales (recherche et dépôt des Données) du Service
- support dit de « Niveau 2 » : ce support est destiné aux Administrateurs Autorisés du Client et concerne les appels pour des problèmes fonctionnels de gravité moyenne ou haute et pour les situations critiques.

Le support technique fournira une assistance téléphonique disponible aux heures d'ouverture de Chantier Privé (8h30 à 18h00), du Lundi au Vendredi, à l'exclusion des jours fériés. À compter du moment où le Centre de support technique réceptionne la demande du revendeur, un personnel qualifié s'engage à répondre dans les deux heures après le constat de réactivité du problème fonctionnel.

Chaque appel qualifié pour un support de Niveau 2 sera identifié à un niveau de sévérité suite au diagnostic effectué par le support Chantier Privé. Après affectation du niveau de sévérité, l'équipe de support de Chantier Privé fera ses meilleurs efforts pour résoudre le problème au plus vite.

ARTICLE 8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chantier Privé est seule propriétaire du ou des logiciels par elle créés nécessaires au fonctionnement du Service et de toute documentation y relative.

Des droits de propriété intellectuelle, notamment d'utilisation et d'exploitation, relatifs à d'autres éléments du Service peuvent avoir été acquis par Chantier Privé ou conférés à Chantier Privé, notamment des droits d'utilisation et d'exploitation d'éléments logiciels « open source ».

Chantier Privé Vous concède un droit d'utilisation du ou des logiciels dont l'usage est strictement limité au bon fonctionnement du Service. Ce droit d'utilisation ne peut être détaché du présent Service. Chantier Privé se réserve le droit exclusif de procéder à toute intervention sur ces logiciels tant au titre de la maintenance que de l'interopérabilité avec tout autre programme ou matériel.

ARTICLE 9 FORCE MAJEURE

Chantier Privé ne pourra pas être tenue pour responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de celles-ci, si cette inexécution ou ce retard ont été provoqués par la survenance d'événements imprévisibles, raisonnablement irrésistibles et extérieurs. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas suivants : grève totale ou partielle, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre civile ou étrangère, risque nucléaire, embargo, confiscation, capture ou destruction par toute autorité publique, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des communications électroniques, y compris des réseaux de communications électroniques, un arrêt ou un incident de machines, un ou plusieurs virus informatiques, une attaque d'un ou plusieurs pirates, et tous cas non prévisible par Chantier Privé, remettant en cause les normes et standards de sa profession et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des obligations découlant du présent Contrat.

Chantier Privé informera le client de tout retard résultant d'un cas de force majeure et prendra toutes les mesures pour tenter d'y remédier.

Si le retard causé par la force majeure dépasse quatre-vingt-dix jours (90), chaque partie pourra résilier le présent Contrat.

Le paiement restera dû pour les obligations déjà accomplies et les parties solderont leurs comptes en conséquence, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 PROTECTION DES VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies à Votre sujet, notamment à partir des formulaires et des documents permettant de créer Votre accès au service sont nécessaires pour rendre le service tel que défini ci-dessus. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à Chantier Privé pour assurer le bon fonctionnement du service Chantier Privé. Chantier Privé est le seul destinataire des données collectées. Elles sont stockées sur des serveurs situés en France. Sauf autorisation, Chantier Privé s'interdit de communiquer les données que Vous lui communiquez, notamment via les formulaires, à quelques tiers que ce soit, sauf à ses sous-traitants, aux personnes qui, en raison de leur fonction, sont chargées de traiter Vos données et en cas de demande des autorités légalement habilitées. Conformément à la réglementation en vigueur, Vous disposez de droits concernant vos données :

• Le droit à l'information

Lorsque des données à caractère personnel qui Vous concernent sont collectées directement auprès de vous-même, Chantier Privé vous fournit, au moment où les données en question sont obtenues ou avant leur obtention, toute une série d'informations. Ces informations sont notamment contenues dans les présentes Conditions Générales et dans sa Politique d'utilisation des Données et de Confidentialité, et notamment :

- Les finalités du traitement sont de vous fournir un service de Gestion Informatisée des appels d'offre dans l'immobilier et le BTP, en mode SaaS tel que défini à l'Article 2 ci-dessus.
- Les catégories de Données Personnelles concernées sont : l'adresse email utilisée pour vous connecter au Service, et des données relatives à votre connexion (adresse IP de votre terminal, détails techniques de votre navigateur, en particulier à des fins d'adaptation des interfaces visuelles)
- Les Données Personnelles qui vous concernent sont conservées durant la période d'abonnement qui lie le Client qui a créé votre accès, augmentée des périodes de conservations légales
- L'existence des droits ci-dessous :

• Le droit d'accès (article 15 du RGPD)

Vous avez le droit d'obtenir de Chantier Privé la confirmation que Vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, Vous avez le droit d'obtenir l'accès aux dites données ainsi qu'à un certain nombre d'informations complémentaire. Ce droit comprend également celui d'obtenir une copie des données qui font l'objet d'un traitement.

• Le droit de rectification (article 16 du RGPD)

Vous avez le droit de demander que Vos données soient rectifiées ou complétées, et ce dans les meilleurs délais.

• Le droit d'effacement ou « droit à l'oubli » (article 17 du RGPD)

Vous avez le droit de demander l'effacement de Vos données, dans les meilleurs délais. Vous êtes informé :

- qu'en cas d'exercice effectif de ce droit, Vous ne pourrez plus vous connecter au Service et, subséquemment, que Vous ne pourrez plus l'utiliser.
- que certaines données peuvent devoir être conservées pour des raisons légales ou réglementaires.

- **Le droit à la limitation du traitement** (article 18 du RGPD)

Vous avez le droit, dans certains cas prévus par la loi, d'obtenir de Chantier Privé la limitation de Vos données. Lorsqu'une telle limitation est demandée, Chantier Privé ne pourra plus que stocker les données. Aucune autre opération ne pourra, en principe, avoir lieu sur Vos données personnelles. Vous ne pourrez donc plus utiliser le Service si Vous demandez l'exercice de ce droit.

- **Le droit à la portabilité des données** (article 20 du RGPD)

Dans certaines conditions, Vous avez le droit de récupérer les données que Vous avez fournies au responsable de traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et Vous avez le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement, par exemple pour pouvoir changer de fournisseur de service.

- **Le droit à la communication d'une violation de données à caractère personnel** (article 34 du RGPD)

Le responsable de traitement est obligé de Vous notifier les violations de données susceptibles de Vous exposer à un risque élevé relativement à vos droits et libertés.

- **Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle** (article 15 du RGPD)

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL en France, si Vous jugez que Vos droits n'ont pas été respectés ou qu'un traitement effectué dans le cadre du Service est susceptible de Vous porter préjudice.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courriel à : dpo@go-ao.io ou en contactant Chantier Privé par téléphone ou par courrier aux coordonnées mentionnées sur le site web de Chantier Privé ou qui vous ont été fournies par ailleurs pour contacter Chantier Privé.

ARTICLE 11 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES CONTENUES DANS LES DOCUMENTS DÉPOSÉS DANS CHANTIER PRIVÉ

11.1 Objet

Le présent article a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Chantier Privé, le Sous-Traitant, s'engage à effectuer pour le compte du Client, le Responsable de Traitement, qui a créé Votre accès au Service, les opérations de traitement de données à caractère personnel définies ci-après.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « **le règlement européen sur la protection des données** » ou le RGPD).

Pour l'exécution du Service, Chantier Privé (ci-après « le Sous-Traitant ») met à Votre disposition, en tant qu'Utilisateur Final agissant sous l'autorité du Responsable de Traitement (le Client qui a créé votre accès au Service), les informations nécessaires suivantes :

11.2 Service offert par Chantier Privé à ses clients

Ce service est décrit à l'Article 2 ci-dessus.

11.3 Données à Caractère Personnel traitées dans le cadre du contrat de sous-traitance

Les catégories de données à caractère personnel traitées dans le cadre du service ne sont pas déterminées par Chantier Privé mais par le Client Responsable du Traitement. En effet, il s'agit de données présentes dans les documents déposés dans Chantier Privé par le Client, et Chantier Privé n'a aucun contrôle sur la décision que le Client prend de déposer des documents dans Chantier Privé ni aucun moyen de déterminer ou de prédire quelles données ces documents contiennent ou contiendront.

Le Responsable de Traitement est la seule Partie en capacité de déterminer et de documenter lesdites catégories de données à caractère personnel.

11.4 Catégories de personnes concernées par les DCP dans le cadre de la sous-traitance

De la même façon, les catégories de personnes concernées par les DCP présentes dans les documents déposés dans Chantier Privé par le Client Responsable de Traitement ne sont pas déterminées par Chantier Privé mais par le Client, Responsable de Traitement.

Le Client est la seule Partie en capacité de déterminer et de documenter lesdites catégories de personnes concernées.

11.5 Durée de conservation des DCP dans le cadre du contrat de sous-traitance

De la même façon, la durée de conservation des DCP potentiellement contenues dans les documents déposés dans Chantier Privé et/ou indexées par Chantier Privé n'est pas du ressort de Chantier Privé mais de celui du Client, Responsable de Traitement.

Le Client est la seule Partie en capacité de déterminer et de documenter ladite durée de conservation.

11.6 Obligations de Chantier Privé, le Sous-Traitant, vis-à-vis du Client, le Responsable de Traitement

Le Sous-Traitant s'engage à :

11.6.1 Finalité

Traiter les données à caractère personnel éventuellement contenues dans les documents déposés par le Client dans Chantier Privé uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance (Finalité du Service, voir ci-dessus).

11.6.2 Conformité

Traiter les données **conformément aux dispositions des présentes conditions générales et/ ou de tout contrat liant les Parties, ou, le cas échéant, aux instructions documentées** du Responsable de Traitement acceptées par les deux Parties. Si le Sous-Traitant considère qu'une instruction à lui donnée par le Responsable de Traitement constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en **informe** le Responsable de Traitement de façon diligente et spontanée. En outre, si le Sous-Traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le Responsable du Traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public

11.6.3 Confidentialité

Garantir la **confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat et en particulier veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :

- s'engagent à respecter la **confidentialité** ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

11.6.4 Privacy by Design

Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception** et de **protection des données par défaut**.

11.6.5 Fournisseurs

Le Sous-Traitant est autorisé à faire appel à tout fournisseur permettant de rendre opérationnels le Service (ci-après, les « **Fournisseurs** »), notamment pour mener les activités de traitement suivantes : Hébergement de serveurs, opérateurs de centre de données, fournisseurs de solution d'informatique en nuage (Cloud Computing), fournisseur de services de plateformes (Paas, Platform as a Service), fournisseurs de solution de sauvegardes, accès à un réseau de données Internet ou similaire, etc.

Tout Fournisseur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du Responsable de Traitement. Il appartient au Sous-Traitant initial de s'assurer que le Fournisseur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le Fournisseur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-Traitant demeure responsable devant le Responsable de Traitement de l'exécution par le Fournisseur de ses obligations.

11.6.6 Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Responsable de Traitement de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Le Sous-Traitant pourra mettre à disposition du Client des mentions et dispositions type afin de l'aider à véhiculer l'information aux personnes concernées que les données à caractère personnel les concernant peuvent faire l'objet d'un traitement par le Sous-Traitant.

11.6.7 Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le Sous-Traitant doit aider le Responsable de Traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Le Responsable de Traitement a l'entier contrôle des données à caractère personnel en relation avec les personnes concernées et le Sous-Traitant fait ses meilleurs efforts afin de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles permettant au Responsable de Traitement de s'acquitter de ses obligations de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées.

11.6.8 Notification des violations de données à caractère personnel

Le Sous-Traitant notifie au Responsable de Traitement toute violation de données à caractère personnel présentant un risque important pour les droits et les libertés des personnes concernées dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et par tout moyen approprié, notamment un des moyens suivants : courriel, appel téléphonique, courrier écrit, fax, SMS etc. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Responsable de Traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ainsi qu'aux personnes concernées.

La notification contient, dans la mesure du possible :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le Sous-Traitant propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Si, et dans la mesure où il n'est pas possible de fournir toutes ces informations en même temps, les informations peuvent être communiquées de manière échelonnée sans retard indu.

11.6.9 Aide du Sous-Traitant dans le cadre du respect par le Responsable de Traitement de ses obligations

Le Sous-Traitant aide et conseille le Responsable de Traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. Le Sous-Traitant peut aussi aider et conseiller le Responsable de Traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

11.6.10 Mesures de sécurité

En ce qui concerne les documents déposés dans Chantier Privé, le Sous-Traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- le chiffrement des documents ;
- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
- les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement

11.6.11 Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le Sous-Traitant s'engage à :

Au choix du Responsable du Traitement :

- détruire toutes les données du Client, dont les données à caractère personnel ou
- à renvoyer toutes les données, dont les données à caractère personnel au Responsable de Traitement ou
- à renvoyer les données à caractère personnel à tout tiers désigné par le Responsable de Traitement

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du Sous-Traitant. Une fois détruites, le Sous-Traitant doit justifier par écrit de la destruction.

11.6.12 Délégué à la protection des données

Le Sous-Traitant communique au Responsable de Traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données, ou de toute autre personne ou service assumant des fonctions similaires pour le compte du Sous-Traitant. Cette personne ou ce service sera joignable par courriel à dpo@go-aos.io.

11.6.13 Registre des catégories d'activités de traitement

Le Sous-Traitant déclare **être en capacité de produire un registre** de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable de Traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du Responsable de Traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels Sous-Traitants ou fournisseurs et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Responsable de Traitement ;
- les destinataires des données à caractère personnel, y compris prestataires, fournisseurs et Sous-Traitants ultérieurs ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1,

- deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins :
 - o le chiffrement des documents déposés dans Chantier Privé;
 - o des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;
 - o des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données, dont données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
 - o une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

11.6.14 Documentation et information

Le Sous-Traitant met à la disposition du Responsable de Traitement **les informations ou la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations** et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

11.7 Obligations du Responsable de Traitement vis-à-vis du Sous-Traitant

11.7.1 Information des personnes concernées

Le Responsable de Traitement s'engage à informer les personnes concernées du fait que les données personnelles les concernant qui sont contenues dans des documents peuvent faire l'objet de traitements dans la Solution Chantier Privé.

11.7.2 Licéité

Le Responsable de Traitement s'engage, lorsqu'il dépose un document dans Chantier Privé qui contient des données à caractère personnel, à le faire uniquement de façon licite, c'est-à-dire lorsque :

1. le document est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci (vente, prestation, commande, devis...)
2. la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques, et ce consentement a été recueilli dans les termes et selon les obligations du RGPD, en particulier après avoir reçu une information claire sur les finalités et de façon positive (pas de case de consentement pré-cochée par exemple)
3. le traitement ou le document est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis ;
4. le traitement ou le document est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique ;
5. le traitement ou le document est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Responsable du Traitement ;

6. le traitement ou le document est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne concernée est un enfant.

11.7.3 Données Sensibles

Lorsque les documents qu'il dépose dans Chantier Privé contiennent potentiellement des données sensibles au sens du RGPD, le Responsable de Traitement s'engage à le faire de façon licite, c'est-à-dire dans un des cas prévus par le RGPD et qui sont rappelés ci-dessous. Dans ce cas, le Responsable de Traitement s'engage à effectuer, s'il le juge nécessaire, une éventuelle analyse d'impact et à prendre en charge les éventuelles mesures correctives qui devront être mise en place à la suite de ladite analyse d'impact.

Plus généralement, le Responsable du Traitement s'engage à assumer l'entière responsabilité relative au fait de déposer dans Chantier Privé des documents contenant des données sensibles au sens du RGPD.

Le RGPD considère comme des données sensibles les données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi les données génétiques, les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. Les numéros d'identification nationaux (numéros NIR ou INSEE en France) sont aussi considérés comme des données sensibles, ainsi que les données relatives aux condamnations pénales et aux infractions.

Le traitement de telles données n'est possible que dans les cas suivants :

- 1 la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques, sauf lorsque le droit de l'Union ou le droit de l'État membre prévoit que ce consentement ne peut pas être donné par la personne concernée ;
- 2 le traitement est nécessaire aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres au responsable du traitement ou à la personne concernée en matière de droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale, dans la mesure où ce traitement est autorisé par le droit de l'Union, par le droit d'un État membre ou par une convention collective conclue en vertu du droit d'un État membre qui prévoit des garanties appropriées pour les droits fondamentaux et les intérêts de la personne concernée ;
- 3 le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, dans le cas où la personne concernée se trouve dans l'incapacité physique ou juridique de donner son consentement ;
- 4 le traitement est effectué, dans le cadre de leurs activités légitimes et moyennant les garanties appropriées, par une fondation, une association ou tout autre organisme à but non lucratif et poursuivant une finalité politique, philosophique, religieuse ou syndicale, à condition que ledit traitement se rapporte exclusivement aux membres ou aux anciens membres dudit organisme ou aux personnes entretenant avec celui-ci des contacts réguliers en liaison avec ses finalités et que les données à caractère personnel ne soient pas communiquées en dehors de cet organisme sans le consentement des personnes concernées ;
- 5 le traitement porte sur des données à caractère personnel qui sont manifestement rendues publiques par la personne concernée;
- 6 le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou chaque fois que des juridictions agissent dans le cadre de leur fonction juridictionnelle ;
- 7 le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un État membre qui doit être proportionné à l'objectif poursuivi, respecter

- l'essence du droit à la protection des données et prévoir des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits fondamentaux et des intérêts de la personne concernée ;
- 8 le traitement est nécessaire aux fins de la médecine préventive ou de la médecine du travail, de l'appréciation de la capacité de travail du travailleur, de diagnostics médicaux, de la prise en charge sanitaire ou sociale, ou de la gestion des systèmes et des services de soins de santé ou de protection sociale sur la base du droit de l'Union, du droit d'un État membre ou en vertu d'un contrat conclu avec un professionnel de la santé et soumis aux conditions et garanties visées ci-dessous ;
 - 9 le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, tels que la protection contre les menaces transfrontalières graves pesant sur la santé, ou aux fins de garantir des normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux, sur la base du droit de l'Union ou du droit de l'État membre qui prévoit des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits et libertés de la personne concernée, notamment le secret professionnel;
 - 10 le traitement est nécessaire à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un État membre qui doit être proportionné à l'objectif poursuivi, respecter l'essence du droit à la protection des données et prévoir des mesures appropriées et spécifiques pour la sauvegarde des droits fondamentaux et des intérêts de la personne concernée.

Qui plus est, les données sensibles peuvent faire l'objet d'un traitement aux fins prévues au point 8 ci-dessus, si ces données sont traitées par un professionnel de la santé soumis à une obligation de secret professionnel conformément au droit de l'Union, au droit d'un État membre ou aux règles arrêtées par les organismes nationaux compétents, ou sous sa responsabilité, ou par une autre personne également soumise à une obligation de secret conformément au droit de l'Union ou au droit d'un État membre ou aux règles arrêtées par les organismes nationaux compétents.

Le traitement des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions ou aux mesures de sûreté connexes, ne peut être effectué que sous le contrôle de l'autorité publique, ou si le traitement est autorisé par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre qui prévoit des garanties appropriées pour les droits et libertés des personnes concernées. Tout registre complet des condamnations pénales ne peut être tenu que sous le contrôle de l'autorité publique.

11.7.4 Respects des obligations du RGPD

Le Responsable de Traitement s'engage à respecter les obligations du RGPD et à veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le règlement européen sur la protection des données de la part du Sous-Traitant.

En particulier, le Responsable de Traitement s'engage, s'il y est obligé ou si cela est fortement recommandé, à tenir un registre des traitements mentionnant notamment, en ce qui concerne les traitements qu'il effectue ou qui sont effectués pour son compte sur des données à caractère personnel : les finalités des traitements, les catégories de données à caractère personnel, les catégories de personne concernée et la durée de conservation des données à caractère personnel.

11.7.5 Supervision

Le Responsable de Traitement s'engage à superviser le traitement, y compris, si cela s'avère approprié, réaliser des audits et des inspections auprès du Sous-Traitant. Dans le cas où de tels audits et inspections seraient réalisés, le Responsable de Traitement s'engage à mettre à disposition du

Sous-Traitant les résultats desdits audits et inspection et à permettre au Sous-Traitant de les transmettre à ses clients et prospects ou de les rendre publics.

11.7.6 Instructions données au Sous-Traitant

Le Responsable de Traitement s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le Sous-Traitant.

11.8 Obligations communes aux Parties

Les Parties s'engagent individuellement et mutuellement à se conformer au texte du RGPD disponible sur le site de la commission européenne, et à toute réglementation nationale applicable qui porterait sur les traitements de données à caractère personnel. Ces réglementations feront foi dans le présent Contrat et compléteront ou prévaudront le cas échéant sur toutes les dispositions du présent Contrat.

ARTICLE 12 CONVENTION DE PREUVE

Les parties conviennent que tout document ou correspondance sous forme électronique échangés entre les parties, ainsi que les journaux, registres et logs de connexion informatiques, seront valablement considérés comme les preuves des communications intervenues entre les parties, sous réserve qu'ils soient établis et conservés dans des conditions raisonnables permettant d'en garantir l'intégrité, la fidélité, la fiabilité, la durabilité et la pérennité et que, le cas échéant, la personne dont ils émanent puisse être dûment identifiée. Les parties conviennent d'informer leurs collaborateurs de la validité de ces preuves de communications.